GROUPE DE TRAVAIL « EXPLOITATION, ENVIRONNEMENT, ZONAGE » (GTEEZ)

Relevé de décisions de la séance du mardi 30 juin 2015

1. Note d'ambiance

Le GTEEZ a réuni 13 personnes : DEAL (Didier RENARD, Guy FAOUCHER, Arnaud ANSELIN, Michel DELOR, Isabelle DELAFOSSE et Julien CAMBOU) ; Biotope (Ludovic SALOTON) ; Solicaz (Géraldine PAUL et Elodie BRUNSTEIN); CAEX (Guerric EBER et Delphine BOULANGER) ; ONF (Alain COPPEL) ; WWF (Florent TABERLET).

Deux thèmes étaient à l'ordre du jour.

- Travaux relatifs à la notice d'impact renforcée (exigence en zone 2 du SDOM),
- Présentation du projet « Guyafix » mise en place d'une production de plantes fixatrices d'azote indigènes de Guyane pour la réhabilitation des sites dégradés, par Solicaz

2. En avant propos, retour sur le protocole « Carla » de mesure de la largeur des cours d'eau

Il a été décidé, suite à la présentation au dernier GTEEZ et aux bureaux d'étude que ce protocole pouvait être mis à l'essai à partir de septembre pour 3 mois.

Un retour sera fait à l'issue de ces 3 mois lors d'un GTEEZ, puis ce protocole sera acté par arrêté préfectoral.

NB: Il est à noter que plusieurs dates ont été proposées à la FEDOMG pour une présentation spécifique aux exploitants qui n'a pu avoir lieu faute de réponse. Quoi qu'il en soit cette présentation a été faite en GTEEZ de janvier 2015 où était présente la FEDOMG.

3. Travaux relatifs à la notice d'impact renforcée (exigence en zone 2 du SDOM)

Une proposition de contenu de la notice renforcée a été présentée aux membres du GTEEZ avec le coût associé à chacune des dispositions, comme il l'a été convenu lors du GTEEZ de janvier 2015.

Deux documents sont joints au présent relevé de décisions :

- un tableau décrivant la correspondance des actions à mener dans chaque cadre :
 - de la notice d'impact,
 - de la notice d'impact renforcée,
 - de l'étude d'impact.
- une note de cadrage.

Questions soulevées :

CAEX : Qu'en est-il des audits prévus dans la charte des miniers ? Tous les membres sont d'accord sur le bien fondé des audits, par contre il convient ici d'avoir une réflexion sur la périodicité.

Ce sujet devra être ré-abordé lors d'un prochain GTEEZ

Il est à noter que ces audits ne doivent pas faire doublon avec les inspections réalisées par la police des mines.

Protocole CARHYSE: La DEAL doit apporter un complément d'information sur la mesure de colmatage et sur la granulométrie.

CAEX : Il convient aussi de bien connaître le cours d'eau par un tracé au plus fin.

Concernant la présentation de la NIR : certains s'interrogent sur le fait qu'il s'agit là d'une analyse de l'état initial et qu'il convient de s'orienter aussi vers des conclusions opérationnelles (quelles sont les contraintes pour l'exploitation, comment réhabiliter, etc.). L'objectif est ici d'arriver à un protocole de réhabilitation.

Il est attendu des membres du GTEEZ un retour des questions pour fin août.

4. Présentation du projet « Guyafix » par SOLICAZ

Présentation de la mise en place d'une production de plantes fixatrices d'azote indigènes de Guyane pour la réhabilitation des sites dégradés.

2 propositions sont prévues :

- en autonomie par l'exploitant,
- externalisé.

Solicaz dispose de fiches techniques à l'attention des miniers, de méthodologie pour constituer une pépinière avec méthodes de plantation.